

UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET RURAL RESPECTUEUX DE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE



Diversification vers des activités non agricoles

Référence au dispositif PDRH : 311 – Code mesure LEADER : 413

L'évolution du contexte économique va induire des changements profonds dans les exploitations qui devront chercher à diversifier leurs activités et leurs revenus et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales. **Il s'agira pour le territoire, de soutenir les ménages agricoles qui mettent quotidiennement leur énergie au service du développement rural.**

OBJECTIFS

Créer des activités nouvelles hors production et transformation agricole

Diversifier les sources de revenus des ménages agricoles et lutter contre la tendance à la réduction du nombre d'exploitations

Développer les filières de commercialisation des produits – circuits courts - dans des points de vente directe (systèmes « panier », jardins biologiques...)

Répondre aux attentes des clientèles touristiques.

DESCRIPTION (INVESTISSEMENTS ET OPERATIONS ELIGIBLES, MODALITES D'INTERVENTION)

Opérations éligibles

Soutien aux initiatives de diversification touristique au sein des exploitations (Accueil à la ferme : structures d'hébergement et de loisirs, fermes proposant des prestations en lien avec des activités sportives, ludiques ou culturelles...)

En parallèle : Soutien aux investissements matériels et à la communication marchande, liés au développement de la commercialisation des produits de la ferme dans le cadre de réseaux de l'agro-tourisme : création de points de vente de produits locaux.

Diversification vers des activités non agricoles

Dépenses éligibles

Investissements matériels

Travaux et/ou aménagements de structures d'accueil touristique ou social ou pédagogique : matériaux et matériels de Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique

Travaux et/ou aménagements de structures de loisirs : matériaux et matériels de Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique

Matériels et ou équipements nécessaires à la diversification agricole (Mobilier, Vitrine...)

Création et/ou aménagements, sur ou hors exploitation, de points de vente directe pour des produits provenant ou non de l'exploitation : matériaux et matériels de Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique

Investissement immatériels

Etudes préalables d'opérations de diversification non agricole

Maîtrise d'oeuvre

Dépenses de communication

Critères d'éligibilité

Le dossier devra répondre aux critères d'éco-conditionnalité des aides arrêtés par le Pays de Guingamp – le projet intégrera la démarche de type Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique.

Les supports papier de communication seront réalisés sur du papier recyclé.

L'ensemble des infrastructures devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Seuls les travaux réalisés par des entreprises ou des artisans seront aidés.

Seules seront éligibles les opérations s'inscrivant dans une démarche collective : stratégie territoriale ou de filière (réseau touristique, label...)

Pour les structures d'accueil : une labellisation touristique de type : Gîtes de Frances, Chambres d'Hôtes, classement en épis, Tourisme et handicap... sera exigée.

Bénéficiaires

Membres d'un ménage agricole

Indicateurs de réalisation

Nombre de bénéficiaires

Nombre de structures créées

Nombre de publications

Valeurs cibles

1 % des chefs d'exploitations (Base : 25)

10

2

Indicateurs de résultat

Nombre d'emplois créés ou maintenus

5

Nombre de partenariats créés

5

Effets attendus sur le territoire

Maintien et promotion d'une agriculture durable sur le territoire

Diversification des sources de revenus

Taux d'aide publique cofinancée

Dépenses matérielles : 60 % maximum

Dépenses immatérielles : 80% maximum